

**OBJET LOCATION DE MATERIELS DIVERS POUR LES MANIFESTATIONS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE
ET DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES ET MARCHES CORRESPONDANTS**

La Ville de Saint Denis organise très régulièrement des manifestations culturelles, sportives et économiques pour lesquelles des matériels de réception, de sonorisation et de vidéo sont nécessaires.

Aussi, pour couvrir les besoins de ces opérations, il est proposé de lancer un marché pour la location de matériels divers pour ces manifestations (tentes, podiums, toilettes publiques non raccordées, sonorisations, vidéo, pistes de danse)

La procédure souhaitée est celle d'un accord cadre multi attributaires sans minimum ni maximum, sur une durée de deux (2) ans pour un montant prévisionnel de 691 000 € HT par an, soit 1 382 000 € HT sur 2 ans.

Je vous demande, en conséquence :

- 1) d'approuver le projet de location de matériels divers pour les manifestations de la Ville ;
- 2) d'autoriser le lancement de la procédure de passation (accord-cadre) en application du Code des Marchés Publics ;
- 3) de valider les caractéristiques du contrat, comme suit :
 - accords cadre multi attributaires sans minimum et sans maximum ;
 - durée des accords-cadres : 2 ans à compter de la date de notification ;
 - enveloppe prévisionnelle de 691 000 € HT par an, soit 1 382 000 € HT sur 2 ans ;
- 4) de m'autoriser ou mon représentant à signer les accords-cadres et les marchés correspondants, ainsi que tous les actes y afférents.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer

**OBJET LOCATION DE MATERIELS DIVERS POUR LES MANIFESTATIONS
DE LA VILLE DE SAINT-DENIS**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA PROCEDURE
ET DE SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES ET MARCHES CORRESPONDANTS**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-38 du Maire ;

Vu le rapport de Madame BARDINOT Sonia, Conseillère Municipale, présenté au nom de la Commission Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Culture/ Jeunesse/ Sport ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de location de matériels divers pour les manifestations de la Ville.

ARTICLE 2

Autorise le lancement de la procédure de passation (accord-cadre) en application du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 3

Valide les caractéristiques du contrat, comme suit :

- accords-cadres multi attributaires sans minimum et sans maximum,
- durée des accords-cadres : 2 ans à compter de la date de notification,
- enveloppe prévisionnelle de 691 000 € HT par an, soit 1 382 000 € HT sur 2 ans.

Délibération n°15/3-38

ARTICLE 4

Autorise le Maire ou son représentant à signer les accords-cadres et marchés correspondants, ainsi que tous les actes y afférents.

ARTICLE 5

La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au Budget sous le chapitre 011.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15338-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE